



Au centre aqualudique de Moulins (Allier), des sièges de mise à l'eau sont à la disposition des personnes handicapées.

L'objectif

D'ici 2015, conformément à la loi handicap de 2005, l'accès aux établissements recevant du public (ERP), dont font partie les piscines, devra être aménagé.

Des piscines accessibles aux personnes handicapées

La piscine est un lieu de loisir prisé des handicapés : l'Association des paralysés de France (APF) indique que « c'est, pour la plupart des personnes à mobilité réduite (PMR), la seule façon de faire de l'exercice, de se mobiliser différemment et plus facilement car la pesanteur est moindre. » Toutes les piscines seront-elles accessibles en 2015 ? La tâche ne sera pas aisée pour certaines collectivités, qui doivent adapter des équipements souvent anciens. Beaucoup datent en effet des années 1970-1980, la France ayant alors construit 1 000 piscines de structure légère destinées à améliorer l'apprentissage de la natation. « Nous avons un programme de mise en accessibilité de nos huit piscines d'ici 2014 ; mais toutes ne

seront pas accessibles à 100 %, notamment nos deux piscines « tournesol », qui nécessiteraient des restructurations importantes », admet Jean-Pierre Thépin, directeur des piscines de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).

Rénover de façon pragmatique

Pour Eric Malenfant, architecte programmate à Nantes, « lorsque les collectivités en ont les moyens, elles ont intérêt à raser et à tout refaire ». Mais toutes ne disposent pas de six millions d'euros – le budget moyen estimé par l'architecte pour construire un complexe nautique...

Dans la plupart des cas, on joue donc la carte du pragmatisme,

comme à Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime). La communauté de communes de la Côte-d'Albâtre a réalisé une première vague d'aménagements à l'occasion d'une rénovation importante en 2005. Puis des adaptations supplémentaires ont été réalisées au fil de l'eau : pose de rampes, mise aux normes des douches et des vestiaires, plans inclinés dans les pédiluves...

Penser à tous les handicaps

Pour les handicapés moteurs, il faut aussi penser au sol antidérapant, à la circulation de plain-pied et mettre en service des ascenseurs, si nécessaire. Enfin, des systèmes tels que des « fauteuils de mise à l'eau » sont indispensables.

Attention, cependant : le handicap ne se résume pas au fauteuil roulant. La loi précise bien que l'accessibilité concerne tous les handicaps – moteur, auditif, visuel, mental, cognitif –, qu'ils soient temporaires ou non.

Des systèmes qui ne sont pas forcément coûteux existent pour faciliter l'accueil des malvoyants et des malentendants. Et ils peuvent servir à plusieurs types de handicap. Par exemple, ces bandes de couleur dessinées sur la pelouse du centre aqualudique de Mirande (Gers) : elles servent de guidage non seulement aux malvoyants mais aussi aux handicapés mentaux qui ont besoin d'évoluer dans un environnement lisible et rassurant.

Nathalie Da Cruz